



Assemblée générale

Distr. générale
4 décembre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Point 26 de l'ordre du jour

Vers des partenariats mondiaux

Rapport de la Deuxième Commission

Rapporteuse : M^{me} Theresah Chipulu Luswili **Chanda** (Zambie)

I. Introduction

1. À sa 2^e séance plénière, le 15 septembre 2017, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-douzième session la question intitulée « Vers des partenariats mondiaux » et de la renvoyer à la Deuxième Commission.
2. La Commission a examiné la question à ses 20^e et 26^e séances, les 20 octobre et 28 novembre 2017. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants¹. On se référera aussi au débat général que la Commission a tenu à ses 2^e à 5^e séances, les 2 et 3 octobre².
3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :
 - a) Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés, en particulier le secteur privé (A/72/310);
 - b) Lettre datée du 9 octobre 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/72/548).
4. À la 20^e séance, le 20 octobre, la Directrice exécutive du Pacte mondial des Nations Unies a fait une déclaration liminaire.

¹ A/C.2/72/SR.20 et A/C.2/72/SR.26

² Voir A/C.2/72/SR.2, A/C.2/72/SR.3, A/C.2/72/SR.4 et A/C.2/72/SR.5



II. Examen du projet de décision [A/C.2/72/L.42/Rev.1](#)

5. À sa 26^e séance, le 28 novembre 2017, la Commission était saisie d'un projet de décision intitulé « Vers des partenariats mondiaux » ([A/C.2/72/L.42/Rev.1](#)), déposé par les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède et Tchéquie.
6. À la même séance, la Commission a été informée que le projet de décision [A/C.2/72/L.42/Rev.1](#) n'avait pas d'incidences sur le budget-programme.
7. Également à la 26^e séance, la Commission a adopté le projet de décision [A/C.2/72/L.42/Rev.1](#) (voir par. 8).

III. Recommandation de la Deuxième Commission

8. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

Vers des partenariats mondiaux

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 70/224 du 22 décembre 2015 :

- a) Prend acte du rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés, en particulier le secteur privé³ ;
- b) Prie le Secrétaire général de lui soumettre, à sa soixante-treizième session, une version mise à jour du rapport sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés, en particulier le secteur privé ;
- c) Décide de reporter à titre exceptionnel l'examen de la question intitulée « Vers des partenariats mondiaux » et de l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-treizième session.

³ A/72/310.